



Rapport de la réunion

Rapport final de la réunion

1. La reprise de la treizième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies s'est tenue du 7 au 12 puis les 15 et 16 avril 2025 selon des modalités hybrides, sous la coprésidence de M^{me} Precious Matsoso (Afrique du Sud) et de M^{me} l'Ambassadrice Anne-Claire Amprou (France) ; et avec comme Vice-Présidente et Vice-Présidents : M. l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil) ; M. l'Ambassadeur Amr Ramadan (Égypte) ; le D^r Viroj Tangcharoensathien (Thaïlande) ; et M^{me} Fleur Davies (Australie). La reprise de la réunion s'est déroulée selon les mêmes modalités que la treizième réunion organisée du 17 au 21 février 2025.¹
2. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur général a fait remarquer que le dernier cycle de négociations de l'organe intergouvernemental de négociation commençait le 7 avril, Journée mondiale de la santé et jour anniversaire de l'entrée en vigueur de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé en 1948. Il a rappelé que les États Membres avaient créé l'organe intergouvernemental de négociation dans le but de rédiger et négocier une convention ou un accord sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies dans le sillage de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) et conformément à l'une des fonctions constitutionnelles de l'Organisation. Il a félicité les États Membres d'avoir travaillé sans relâche pendant trois ans et demi et d'avoir obtenu des résultats, et leur a demandé de s'engager et de faire preuve de leadership pour finaliser le projet d'Accord de l'OMS sur les pandémies.
3. L'organe intergouvernemental de négociation a approuvé une proposition d'un État Membre tendant à ce qu'une autre partie prenante concernée soit inscrite à l'annexe E du document A/INB/13/3.
4. L'organe intergouvernemental de négociation a beaucoup travaillé sur les articles en suspens du projet d'Accord de l'OMS sur les pandémies. Après d'intenses négociations et conscient de son mandat, l'organe intergouvernemental de négociation est parvenu à un

¹ Le rapport intérimaire de la réunion figure dans le document A/INB/13/4.

consensus sur le projet d'Accord de l'OMS sur les pandémies et a décidé de le soumettre, en y adjoignant une note de couverture, à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé. L'Argentine a déclaré qu'elle n'était pas en mesure de se rallier au consensus sur le projet d'Accord de l'OMS sur les pandémies et a demandé à ce que cela soit consigné au procès-verbal de la réunion.

5. L'organe intergouvernemental de négociation a prié le Bureau, avec l'appui du Secrétariat et dans un délai minimum de deux semaines avant la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, de garantir l'uniformité de la terminologie dans l'ensemble du texte du projet d'Accord de l'OMS sur les pandémies ; de veiller à son harmonisation dans les six langues officielles de l'OMS ; et de s'assurer de son bien-fondé sur le plan juridique, en consultation avec les membres du groupe de rédaction de l'organe de négociation.

6. Les participantes et participants ont examiné et approuvé le rapport final de la réunion et les Coprésidentes ont clos la session.
